

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 79.277.495 dinars, un actif net de 79.059.693 dinars et un bénéfice de la période de 1.123.434 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les emplois en titres émis par l'« UBCI » représentent à la clôture de la période 11,63% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période, 10,16% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2021
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire Aux Comptes:

DELTA CONSULT

Wael KETATA

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	45 443 322	43 429 768	44 704 879
Obligations et valeurs assimilées		45 443 322	43 429 768	43 704 834
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	1 000 045
Placements monétaires et disponibilités		33 822 459	36 557 684	34 321 139
Placements monétaires	5	33 822 459	36 557 684	34 321 139
Créances d'exploitation	6	11 714	21 503	9 270
TOTAL ACTIF		79 277 495	80 008 955	79 035 288
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	179 872	242 858	307 890
Autres créditeurs divers	8	37 930	22 435	31 097
TOTAL PASSIF		217 802	265 293	338 987
ACTIF NET				
Capital	9	73 152 942	73 734 171	73 852 007
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 798 064	4 803 243	479
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 108 686	1 206 248	4 843 815
ACTIF NET		79 059 693	79 743 662	78 696 300
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		79 277 495	80 008 955	79 035 288

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>du 01/01/ au 31/03/2026</i>	<i>du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>777 297</u>	<u>794 617</u>	<u>3 232 462</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		<u>777 297</u>	<u>794 617</u>	<u>3 091 859</u>
Dividendes		-	-	140 602
Revenus des placements monétaires	11	<u>391 935</u>	<u>200 996</u>	<u>1 541 881</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>156 439</u>	<u>140 871</u>	<u>546 855</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>1 325 671</u>	<u>1 136 484</u>	<u>5 321 197</u>
Charges de gestion des placements	13	<u>(175 645)</u>	<u>(141 838)</u>	<u>(657 833)</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>1 150 026</u>	<u>994 646</u>	<u>4 663 364</u>
Autres charges	14	<u>(32 336)</u>	<u>(22 577)</u>	<u>(116 495)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 117 690</u>	<u>972 068</u>	<u>4 546 869</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 004)	234 179	296 946
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>1 108 686</u>	<u>1 206 248</u>	<u>4 843 815</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 004	(234 179)	(296 946)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 032	-	(135 463)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 712	4 712	19 108
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 123 434</u>	<u>976 780</u>	<u>4 430 514</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/01/ au 31/03/2026	du 01/01/ au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 123 434	976 780	4 430 514
Résultat d'exploitation	1 117 690	972 068	4 546 869
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 712	4 712	19 108
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 032	-	(135 463)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(4 555 744)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(760 042)	20 009 274	20 063 922
Souscriptions			
- Capital	8 455 671	22 193 070	66 746 978
- Régularisation des sommes non distribuables	359	1 214	(49 020)
- Régularisation des sommes distribuables	622 800	1 709 023	3 889 500
Rachats			
- Capital	(9 160 443)	(3 628 510)	(47 940 518)
- Régularisation des sommes non distribuables	(395)	(120)	47 116
- Régularisation des sommes distribuables	(678 033)	(265 403)	(2 630 135)
VARIATION DE L'ACTIF NET	363 392	20 986 054	19 938 692
ACTIF NET			
En début de période	78 696 300	58 757 608	58 757 608
En fin de période	79 059 693	79 743 662	78 696 300
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	743 370	554 373	554 373
En fin de période	736 276	740 939	743 370
VALEUR LIQUIDATIVE	107,378	107,625	105,864
TAUX DE RENDEMENT	1,43%	1,54%	6,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l' « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » EX « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l' « UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

▪ Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

▪ Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 45.443.322 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilés					
			43 831 100	45 443 322	57,48%
Obligations des sociétés					
			16 542 400	16 926 595	21,41%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	300 000	314 499	0,40%
	AMEN BANK 2026-1	10 000	1 000 000	1 000 981	1,27%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	400 000	414 553	0,52%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	520 400	524 711	0,66%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	1 200 000	1 246 998	1,58%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5 000	400 000	405 807	0,51%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 9.15%	5 000	500 000	502 206	0,64%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	120 000	125 024	0,16%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	120 000	125 126	0,16%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	600 000	622 936	0,79%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	600 000	601 255	0,76%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15 000	1 200 000	1 219 896	1,54%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 9.15%	6 000	600 000	607 340	0,77%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%	5 000	500 000	520 191	0,66%
	BTK Leasing 2026-1 CA 9%	10 000	1 000 000	1 002 959	1,27%
	BTK Leasing 2026-1 CB TMM+1.75	5 000	500 000	501 513	0,63%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	400 000	400 471	0,51%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	800 000	863 790	1,09%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	82 000	88 119	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	400 000	414 203	0,52%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10 000	800 000	836 085	1,06%

TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	800 000	811 516	1,03%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF 10.10%	5 000	500 000	518 042	0,66%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	7 000	700 000	720 479	0,91%
	UBCI 2025-2 CA 9.10%	25 000	2 500 000	2 537 896	3,21%
Emprunt National			21 500 000	22 367 002	28,29%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	2 625 000	2 699 808	3,41%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	2 625 000	2 699 012	3,41%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	4 375 000	4 556 348	5,76%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	4 375 000	4 561 133	5,77%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15 000	1 500 000	1 561 212	1,97%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10 000	1 000 000	1 022 996	1,29%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 316 060	1,66%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	3 950 433	5,00%
Bons du trésor assimilables			5 788 700	6 149 726	7,78%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 040 303	1,32%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 109 423	6,46%
TOTAL			43 831 100	45 443 322	57,48%
Pourcentage par rapport à l'Actif					57,32%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 33.822.459 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
TN1PZ8VNK7W3	<u>Dépôts à vue</u>	1 331 800	1 331 800	1,68%
	UBCI	1 331 800	1 331 800	1,68%
	<u>Dépôts à terme</u>	6 000 000	6 001 051	7,59%
	Dépôt à terme UBCI au 30/06/2026 à 7,99% pour 91 jours	6 000 000	6 001 051	7,59%
	<u>Certificats de dépôt</u>	18 229 893	18 435 316	23,32%
	Certificat de dépôt AMEN BANK au 29/04/2026 à 7,60% 70 jours	1 482 525	1 492 948	1,89%
	Certificat de dépôt AMEN BANK au 15/04/2026 à 7,50% 90 jours	2 955 828	2 993 020	3,79%
	Certificat de dépôt BNA au 07/04/2026 à 7,74% 70 jours	988 139	998 969	1,26%
	Certificat de dépôt BNA au 15/04/2026 à 7,85% 70 jours	1 481 959	1 496 348	1,89%
	Certificat de dépôt BT au 01/04/2026 à 8,50% 190 jours	1 931 304	2 000 000	2,53%
	Certificat de dépôt UBCI au 10/04/2026 à 7,99% 10 jours	998 228	998 405	1,26%
	Certificat de dépôt UBCI au 12/05/2026 à 7,9% 90 jours	4 922 530	4 964 332	6,28%
	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 05/05/2026 à 8,09% 40 jours	992 873	993 934	1,26%
	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 07/04/2026 à 8% 50 jours	1 486 813	1 498 402	1,90%
	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 07/04/2026 à 7,83% 60 jours	989 694	998 957	1,26%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	7 799 839	8 054 291	10,19%
	Pension livrée AMEN BANK au 28/08/2026 à 7,6% pour 270 jours	999 885	1 024 647	1,30%
	Pension livrée AMEN BANK au 13/04/2026 à 7,6% pour 91 jours	799 955	813 262	1,03%
	Pension livrée BTL au 24/04/2026 à 8,24% pour 190 jours	2 500 000	2 583 297	3,27%
	Pension livrée BTL au 14/05/2026 à 8,24% pour 190 jours	3 500 000	3 633 085	4,60%
	TOTAL	33 361 533	33 822 459	42,78%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			42,66%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2026 à 11.714 dinars contre 21.503 dinars au 31 Mars 2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	11 714	21 503	9 270
	<u>11 714</u>	<u>21 503</u>	<u>9 270</u>
Total			

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2026 à 179.872 dinars contre 242.858 dinars au 31 Mars 2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	40 007	32 307	40 115
Dépositaire	19 516	30 574	38 529
Distributeurs	120 349	179 977	229 246
	<u>179 872</u>	<u>242 858</u>	<u>307 890</u>
Total			

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2026 à 37.930 dinars contre 22.435 dinars au 31 Mars 2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	6 714	6 119	6 676
Charges à payer	31 216	16 316	24 421
	<u>37 930</u>	<u>22 435</u>	<u>31 097</u>
Total			

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	73 852 007
Nombre de titres	743 370
Nombre d'actionnaires	849

Souscriptions réalisées

Montant	8 455 671
Nombre de titres émis	85 112
Nombre d'actionnaires nouveaux	20

Rachats effectués

Montant	(9 160 443)
Nombre de titres rachetés	(92 206)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 032
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 712
Régularisation des sommes non distribuable	(37)

Capital au 31-03-2026

Montant	73 152 942
Nombre de titres	736 276
Nombre d'actionnaires	828

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 777.297 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre 794.617 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Dividendes</u>			
- des titres OPCVM	-	-	140 602
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	303 981	268 658	1 020 865
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	473 315	525 958	2 070 994
Total	777 297	794 617	3 232 462

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à 391.935 dinars, contre 200.996 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	10 879	13 456	40 773
Intérêts des dépôts à terme	94 567	-	311 429
Intérêts des certificats de dépôt	286 490	187 540	1 189 678
Total	391 935	200 996	1 541 881

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	156 439	140 871	546 855
Total	156 439	140 871	546 855

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à 175.645 dinars, contre 141.838 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	40 008	32 308	149 840
Rémunération du dépositaire	19 516	15 760	73 093
Rémunération des distributeurs	116 121	93 771	434 901
Total	175 645	141 838	657 833

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à 32.336 dinars, contre 22.577 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF	19 516	15 760	73 093
Taxes	3 130	2 359	9 489
Frais bancaires	8	31	299
Frais de publications	1 259	1 493	6 102
Honoraires commissaire aux comptes	6 451	966	19 512
Jetons de Présence	1 973	1 967	8 000
Total	32 336	22 577	116 495

15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.

Union Capital a suspendu la facturation de sa part à compter du troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.